

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

AGIR POUR LA

BIODIVERSITÉ



Parcs
naturels
régionaux
de France

Parce que la préservation de la diversité de la nature est majoritairement tributaire des activités humaines, les hommes et les femmes des Parcs naturels régionaux s'engagent sur l'inventivité dans la continuité de la vie des territoires.

Les Parcs, regroupements de collectivités territoriales engagées en faveur de la biodiversité, se tournent vers l'avenir et déploient leurs plans d'actions avec quelques maîtres mots : invention, innovation, expérimentation et implication d'habitants responsables et solidaires sur les territoires.

L'enjeu pour les Parcs est de continuer à conjuguer préservation de leur patrimoine naturel et modernité, de passer d'une politique faite de « contraintes acceptées » à une politique dynamique, en intégrant la biodiversité comme un atout des actions humaines au quotidien.

L'autre vie, c'est celle qui sera vécue dans le respect de notre patrimoine naturel et culturel. Elle fut le fondement même du premier Parc naturel régional il y a tout juste 40 ans. C'est aussi celle que doit se créer l'Homme au quotidien, dans chacune de ses actions, dans chacun de ses comportements. Convaincus que cette autre vie est à notre portée, les Parcs s'engagent à faire reconnaître et valoriser les expériences innovantes ; ils s'engagent à faire connaître et s'approprier la valeur de la biodiversité par tous.

JEAN-LOUIS JOSEPH

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France,
Président du Parc naturel régional du Luberon

“Une autre vie s’invente ici”

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX, CE SONT...

- des espèces animales emblématiques : Ibis rouge, Loutre d'Europe, Grand tétaras, Phoque-veau marin, Faucon pèlerin, Mouflon de Corse, Grue cendrée, Loup, Butor étoilé, Tortue luth, Vautour fauve, Lynx, Flamand rose...
- plus de la moitié de la surface terrestre des Réserves Naturelles Nationales, les Parcs en étant souvent les gestionnaires
 - 27 % de la surface des arrêtés préfectoraux de biotope (0,25 % en France)
 - 22 % de la surface des sites classés (1,28 % en France)
 - 21,6 % des sites du Conservatoire du littoral (0,13 % en France)
- 18,9 % de la surface française terrestre en Natura 2000 (12,41 % en France), 3 Parcs sur 4 étant opérateurs et animateurs des sites Natura 2000
 - 10 des 25 sites français (et plus de la moitié de leur surface) reconnus internationalement par la convention de Ramsar pour la conservation des zones humides
- 6 des 9 réserves de biosphères françaises

Un Parc naturel régional est un « territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel, riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine. Le Parc naturel régional a pour objet de protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ».

3 706 communes, 3 millions d'habitants, 13 % du territoire français : les 45 Parcs naturels régionaux composent des mosaïques de paysages et de milieux naturels.

Ancrés au niveau local, les Parcs naturels régionaux constituent depuis 40 ans des expériences uniques d'implication des collectivités territoriales en faveur de la biodiversité. Les Parcs s'engagent pour cette dernière bien au-delà de la simple protection. Ils s'attachent à « conserver la diversité biologique en maintenant un potentiel évolutif » s'inscrivant dans l'objectif mondial d'enrayer la perte de la biodiversité d'ici 2010. Ces préoccupations locales autant que nationales sont au cœur du plan d'action « biodiversité » des Parcs naturels régionaux et de leur Fédération.



Le plan d'action a été adopté en juin 2006 pour apporter une réponse concrète aux enjeux définis par la Convention sur la diversité biologique (CDB) ratifiée le 5 juin 1992 à Rio, par la Stratégie paneuropéenne de 1995, la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) de 2004 et le plan communautaire annoncé le 22 mai 2006.

LA BIODIVERSITÉ OU LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La biodiversité est la « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes » (Article 2. Emploi des termes – CDB).



4 FONDEMENTS CLÉS

Riches de 40 années d'expériences, les Parcs naturels régionaux s'appuient sur 4 grands principes d'action représentant 4 grands enjeux pour la préservation de la biodiversité sur leur territoire.

1

CONNAÎTRE ET PARTAGER LES CONNAISSANCES AVEC LES DÉCIDEURS ET LA POPULATION DU TERRITOIRE POUR MIEUX PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

La connaissance du patrimoine naturel permet d'identifier les enjeux de la biodiversité, d'élaborer un programme d'actions pour sa protection et de définir les outils de gestion adaptés. Ainsi, grâce à l'acquisition de cette connaissance, la dimension du patrimoine naturel se trouve mieux intégrée dans les documents d'urbanisme, le dialogue avec les acteurs locaux se fait plus précis et plus concret, des avis étayés peuvent être émis, des

moyens financiers recherchés...

Les Parcs naturels régionaux contribuent donc à la connaissance du patrimoine naturel de leur territoire en réalisant des outils (plaquettes d'information, expositions, animations, projets d'éducation...) mis à la disposition du public (enfants, élus, habitants, visiteurs, acteurs socio-économiques, partenaires techniques et institutionnels).

EXEMPLE

SUR LE TERRITOIRE

L'ATLAS COMMUNAL DU PARC DE LORRAINE

Lancé en 1993, le programme « atlas communal » du Parc naturel régional de Lorraine a notamment pour but l'acquisition de connaissances naturalistes du territoire des communes du Parc et leur hiérarchisation environnementale. Ce programme permet surtout aux communes de disposer d'une information scientifique qui leur permettra de prendre les décisions d'aménagement de leur territoire dans le respect des milieux naturels. Cette information leur est restituée sous forme d'un document enrichi de cartographies, de photos et de fiches thématiques sur les espèces, les milieux, les labels et les éléments juridiques sur l'environnement.



LE SAVOIR-FAIRE DANS LA GESTION CONCERTÉE DE L'ESPACE : GARANTIE DE SUCCÈS POUR LA BIODIVERSITÉ

Afin de préserver le patrimoine naturel et paysager du territoire tout en assurant un aménagement et un développement fondés sur sa qualité, l'ensemble des acteurs élabore un projet commun. Ce projet est matérialisé dans une charte et un plan de parc – contrat conclu entre l'Etat, la Région et les élus locaux – évalués et révisés tous les 12 ans.

SUR LE TERRITOIRE

LE PROGRAMME DE RESTAURATION DES MARES PRAIRIALES – PARC DE L'AVESNOIS

Le programme de restauration des mares prairiales du Parc naturel régional de l'Avesnois vise la revalorisation auprès des agriculteurs du patrimoine exceptionnel que représente le bocage. Le contrat ainsi passé entre l'agriculteur et le Parc a pour finalité la pérennité de la qualité de sa mare. Depuis sa création en 2000, ce programme a déjà fait ses preuves : le curage et les aménagements ont permis une amélioration substantielle de l'eau d'abreuvement et une explosion de la biodiversité.

En élaborant et en signant ce travail commun de concertation, de contractualisation de la gestion et de protection réglementaire, les différents partenaires sont responsabilisés et s'engagent à s'impliquer dans les actions définies. Les Parcs naturels régionaux font ainsi le pari que la gestion concertée est un investissement à long terme pour la préservation de la biodiversité de leur territoire.

3

LA BIODIVERSITÉ INSCRITE DANS UN PROJET DE TERRITOIRE : UNE ÉCHELLE DE MISE EN COHÉRENCE GARANTIE PAR UNE MÉDIATION ACTIVE ET PÉRENNE

Les Parcs sont dotés d'une équipe compétente et pluridisciplinaire qui assure l'animation du territoire, moteur de leur travail. Cette animation maintient un lien indispensable entre les politiques sectorielles, les outils

et financements et les porteurs de projets locaux au service du patrimoine naturel.

L'animation de territoire fédère les acteurs et favorise les synergies; elle fait émerger des projets, crée l'impulsion, favorise et accompagne les initiatives locales; elle apporte de la cohérence entre les différentes actions et permet de dégager les priorités pour rendre plus efficaces les politiques menées; elle désamorce les conflits; elle améliore la lisibilité des politiques nationales et régionales en application du projet de territoire; elle veille à la conformité des projets soumis à études d'impact environnement.

Les Parcs naturels régionaux, par cette veille écologique réglementaire, la gestion concertée de l'espace et l'animation du territoire, assurent un dialogue constructif et appréhendent mieux les menaces pesant sur le patrimoine naturel. Ils peuvent donc réagir et réfléchir en commun aux solutions possibles.

EXEMPLE

SUR LE TERRITOIRE

LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES – PARC OISE – PAYS DE FRANCE

Afin de préserver les corridors écologiques, élus et partenaires du Parc naturel régional d'Oise – Pays de France ont décidé de les cartographier au plan de référence de la charte du Parc. Cette identification assure la prise en compte de ces corridors dans les documents d'urbanisme et permet à chacun d'engager une démarche de préservation et de gestion à l'échelle locale. Ainsi, plusieurs études lancées depuis 2004 sur les corridors conduisent à des programmes d'actions proposant notamment une contractualisation aux gestionnaires des espaces (Conseils Généraux, Conservatoires d'Espaces naturels, agriculteurs, communes, etc.).



PARADOXE POUR CERTAINS, RÉALITÉ DANS LES PARCS : LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

L'accompagnement des acteurs socio-économiques d'un PNR permet de tirer un avantage réciproque. Les activités économiques, mises en réseau par le PNR, accroissent leur efficacité par la reconnaissance mutuelle, développent un management environnemental dont elles peuvent tirer une plus-value et contribuent ainsi au maintien et à l'entretien des espaces naturels et de la qualité de la vie. Les Parcs, quant à eux, favorisent l'attractivité de leur territoire en s'appuyant sur les habitants, les élus et les acteurs socio-économiques,

SUR LE TERRITOIRE

LE SCHÉMA D'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE – PARC DU VERCORS

En 1998, face au manque de cohérence du développement des activités de pleine nature de son territoire, mais aussi face au besoin de les faire reconnaître et à l'augmentation des conflits, le Parc naturel régional du Vercors réfléchit à une démarche d'organisation. Après consultation des acteurs, le Parc élabore le schéma d'organisation des activités de pleine nature du Vercors. Ce schéma vise notamment à assurer la pérennisation des sites en tenant compte des usagers et des milieux, le développement raisonné et diversifié des loisirs, la synergie des acteurs et des projets facteurs de dynamisme local ou encore la qualité de l'offre.

EXEMPLE

et développent ainsi la vie sociale, économique et culturelle basée sur la qualité du patrimoine du territoire et sa préservation. Certains produits, services ou savoir-faire se voient attribuer la marque « Parc naturel régional », qui représente une plus-value pour l'entreprise et qui porte les valeurs fortes des Parcs (origine, environnement préservé, authenticité, dimension humaine...). Enfin, le développement d'activités économiques et la valorisation des savoir-faire locaux permettent le maintien ou la restauration de races rustiques et de variétés anciennes et contribue ainsi à la sauvegarde du patrimoine génétique.

4



10 ENGAGEMENTS

des Parcs naturels régionaux et de leur Fédération en faveur de la BIODIVERSITÉ

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DU PAYSAGE

Les Parcs tendent vers un état des lieux des habitats naturels et populations d'espèces sur leur territoire et vers une structuration commune des données. Avec l'appui méthodologique fédéral et national, ils recherchent une évaluation simple tant de l'état de conservation de ce patrimoine naturel que de son évolution et des impacts des actions menées. Ils traduisent et partagent ces informations et résultats dans les outils d'aide à la décision.



CONTRIBUER À LA TRAME ÉCOLOGIQUE NATIONALE ET EUROPÉENNE

S'appuyant sur une réflexion commune pour hiérarchiser les espaces naturels, leurs fonctions au sein du réseau écologique (corridors, zones tampons, zones cœur) et les espèces patrimoniales, les Parcs définissent des stratégies territoriales de protection de la nature, articulées et cohérentes, avec les autres échelles de territoires. Ils expérimentent ces notions dans les outils de gestion, de protection et de planification de l'espace et du paysage.

FAVORISER LA PROTECTION DES ESPACES ET DES ESPÈCES REMARQUABLES

Dans le cadre des stratégies territoriales adoptées par les Parcs, les espaces les plus riches en biodiversité et les plus fonctionnels, ainsi que les espèces remarquables, sont protégés en articulant les outils réglementaires, contractuels et de gestion, et en partenariats avec les gestionnaires d'espaces protégés.

ÊTRE LES COORDINATEURS ET LES MÉDIATEURS DE TERRAIN AU SERVICE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Les Parcs naturels régionaux se positionnent comme animateurs voire médiateurs entre les différentes institutions et acteurs du territoire. Ils favorisent le dialogue et contribuent à l'implication de chacun dans une vision globale du territoire et de son développement intégrant la biodiversité (et ses fleurons européens, les sites Natura 2000 par exemple) comme une opportunité.

INSCRIRE LES PARTENARIATS DANS UNE CONTRACTUALISATION ACTIVE

En tenant compte de la réalité socio-économique du territoire et des moyens affectés à l'animation, les Parcs naturels régionaux consolident la démarche contractuelle par la concertation et l'expérimentation (mesures agri-environnementales par exemple) avec les acteurs locaux impliqués (élus et agriculteurs notamment).



ÊTRE DES ZONES ATELIERS POUR LA RECHERCHE

La Fédération se dote d'un Conseil d'Orientation, Recherche et Prospective qui pourra accompagner les Parcs dans le partage d'une définition commune de la biodiversité, aidant à la reconnaissance de sa valeur économique et sociétale et tenant compte des notions de fonctionnalités. Les Parcs ont à généraliser l'appui de Conseils scientifiques pluridisciplinaires. L'accueil de projets de recherches sur les territoires s'en trouve ainsi favorisé intégrant les conséquences des changements globaux, climatiques notamment.

Les enjeux prioritaires de conservation de la biodiversité identifiés par les Parcs sur leur territoire sont les milieux secs, les zones humides (notamment les mares), la gestion des grands prédateurs et la sensibilisation, l'Outre-Mer (connaissance, mutualisation) et la lutte contre les espèces envahissantes.

SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS À LA BIODIVERSITÉ ET SA CONSERVATION

La conservation de la biodiversité dépendant de l'action de chacun au quotidien, les Parcs naturels régionaux misent sur la communication et l'animation pour atteindre et sensibiliser tous les publics et acteurs du territoire. Cela passe par le partage d'une définition commune de la biodiversité, une reconnaissance des partenariats et la valorisation des expériences efficaces.



DONNER VIE AUX ENGAGEMENTS PRIS AU PLAN NATIONAL ET RÉGIONAL

Le réseau des Parcs constitue une échelle nationale pertinente et significative pour les enjeux français de biodiversité. Leurs engagements passent par l'intégration des Parcs (y compris la création de nouveaux Parcs) dans des réseaux écologiques fonctionnels à toutes les échelles et dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

TRANSFÉRER À D'AUTRES TERRITOIRES EN FRANCE OU À L'INTERNATIONAL

Les Parcs naturels régionaux s'impliquent concrètement et quotidiennement pour partager et transférer leurs engagements territoriaux (acquis de connaissance et d'expériences notamment dans la gestion, la formation et la conservation de la biodiversité) sur la scène régionale, nationale et même européenne ou internationale.



PRIORISER LA BIODIVERSITÉ DANS LEUR PROJET DE TERRITOIRE

Ces engagements constituent pour les Parcs naturels régionaux les lignes directrices communes à intégrer dans les Chartes et Plans de référence des Parcs. Le renforcement de l'opposabilité de ces derniers aux outils de gestion et de planification de l'espace et du paysage, une meilleure organisation de l'ingénierie du Parc et de la stratégie territoriale en faveur de la biodiversité mais aussi l'implication partenariale sont autant de clés pour donner la priorité à la biodiversité dans les projets de territoire.

RECONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ COMME ÉLÉMENT FONDAMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés », élaborée par la Fédération des Parcs naturels régionaux, permet la co-construction d'un projet de territoire mettant en pratique un tourisme de qualité. Celui-ci doit répondre à la fois aux impératifs de protection et de développement des territoires, et aux attentes des visiteurs. Les 12 principes fondamentaux de la Charte sont basés sur la reconnaissance qu'un espace protégé, donc sa biodiversité constitue le socle de notre patrimoine à préserver, valoriser et apprécier tant par les générations actuelles que futures.

Chaque signataire de la charte s'engage, après un diagnostic, dans un programme d'action sur 5 ans, à animer une stratégie de développement touristique durable sur et en fonction de son territoire en y associant les différents acteurs : habitants, élus, associations et professionnels. Depuis la première signature de la Charte en 2001, 35 espaces protégés en Europe ont adhéré à la Charte dont 9 Parcs naturels régionaux.



DES EXEMPLES SUR LE TERRITOIRE



STERNE

Le Système Territorial d'Etudes et de Recherches Naturalistes et Ecologiques (STERNE) est un outil collaboratif (logiciel + Système d'Information Géographique, accessibles par Internet) développé par le **Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine**. Il vise à créer une dynamique des acteurs prospectant le patrimoine naturel du territoire

autour de la construction d'un observatoire commun et partagé des données naturalistes. Cette mutualisation des données permettra sur le long terme d'acquérir une vision globale du patrimoine naturel, de sa dynamique et de produire de meilleurs porters-à-connaissance.

NATURA 2000

Dans le cadre de la procédure Natura 2000, depuis 10 ans, les chargés de mission du **Parc naturel régional du Haut-Jura** sont allés à la rencontre des conseils municipaux afin d'intégrer une partie de leur commune au réseau Natura 2000. Aujourd'hui, le Parc compte 22 sites Natura 2000 dont 12 disposant d'un Document d'objectifs (Docob). L'ensemble des sites Natura 2000 couvre déjà 40 % du territoire du Parc qui est régulièrement sollicité par les communes pour élargir ce périmètre.

LES CONTRATS AGRI ENVIRONNEMENTAUX

Le **Parc naturel régional de la Brenne** s'est investi dès 1991 dans les contrats agri environnementaux.

Il a réalisé les diagnostics écologiques permettant d'adapter les cahiers des charges aux éléments remarquables du patrimoine naturel.

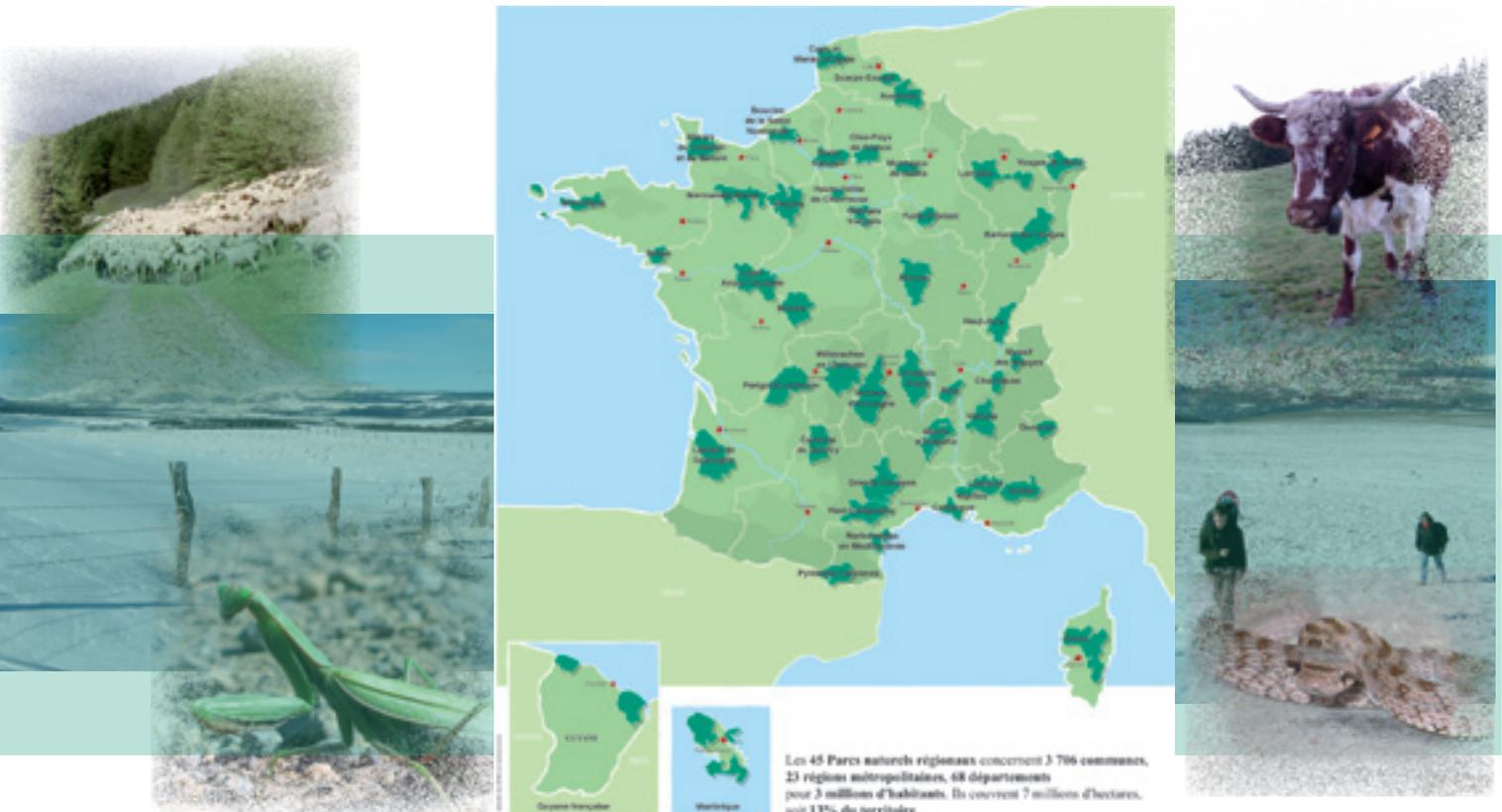
L'opération OGAF (Opération groupée d'aménagement foncier) puis l'opération locale des prairies et enfin la procédure des CTE (Contrats territoriaux d'exploitation) suivie par les CAD (Contrats d'Agriculture Durable) ont permis de prospecter plus de 14000 ha. Un document de synthèse remis à chaque exploitant leur permet de connaître précisément les enjeux écologiques de leur exploitation ainsi que les mesures appropriées pour répondre à l'objectif de conservation.

LE PROGRAMME DU VEAU BIOLOGIQUE



La partie brésilienne du Pantanal (3 % des zones humides du monde) s'est constituée en août 2002 en Parc naturel régional. Avec un territoire d'1,25 million ha, le développement durable y est mis en œuvre à grande échelle. Ainsi, le programme du veau biologique du **Parc du Pantanal** (VITPAN) a permis de développer une filière « viande du Pantanal » dans une zone jusqu'alors vouée à l'élevage naisseur. Une plus-value est alors créée sur le territoire et partiellement reversée au Parc pour répondre au développement local et aux besoins d'éducation et de santé.

45 PARCS NATURELS RÉGIONAUX



Les 45 Parcs naturels régionaux concernent 3 706 communes, 23 régions métropolitaines, 68 départements pour 3 millions d'habitants. Ils couvrent 7 millions d'hectares, soit 13% du territoire.

